

CONFIDENTIEL



R/TP 106P

Paris, 12 Février 1930.

Jewish Colonization Association,

P a r i s . -

Messieurs,

L'objet de ma mission en Russie a été l'étude de la situation actuelle de nos nouveaux groupements agricoles, principalement de la répercussion qu'a eue sur leur situation la récente politique de "collectivisation" du gouvernement soviétique. J'ai été chargé en même temps d'examiner les conditions de notre activité en Russie en connexion avec cette politique et de voir dans quelle mesure cette activité peut être poursuivie dans les nouvelles conditions.

Je ne suis resté à Moscou que dix jours et, bien entendu, n'ai pu me rendre dans les régions où s'exerce notre nouvelle colonisation pour y étudier la situation sur place, mais j'ai convoqué à Moscou les dirigeants de nos bureaux régionaux ainsi que les directeurs de nos services agronomiques dans les anciennes colonies. J'ai examiné avec eux, dans une série de conférences, toutes les questions concernant notre activité ainsi que la situation des colonies. Il ne m'a pas toujours été possible de pousser à fond et mes conversations et mes investigations, voulant éviter de laisser entrevoir à qui que ce soit la possibilité de l'arrêt de notre travail. D'autre part, je n'ai pu voir non plus M. Sack, en raison de sa maladie et de son impossi-

bilité de se prêter à des entretiens sérieux. Ce n'est qu'à Berlin que j'ai eu l'occasion d'entendre l'opinion de M. Sack sur la question qui m'intéressait.

Je crois cependant m'être suffisamment documenté sur toutes les questions et pouvoir présenter un aperçu général de la situation. Je crois également pouvoir tirer des conclusions de l'étude à laquelle je me suis livré en Russie Soviétique.

Avant d'aborder la question de notre activité proprement dite en Russie, je me permets de présenter quelques observations sur la situation générale du pays ainsi que sur le principe de la politique du gouvernement soviétique telle qu'elle ressort de la lecture de toutes les publications officielles et des entretiens multiples que j'ai eus en Russie.

Quel principe fondamental domine la politique du gouvernement soviétique, ou plutôt du parti communiste? Il est bien entendu que l'objet principal de toute cette politique est la réalisation du socialisme. Or, d'après la doctrine marxiste, c'est surtout le prolétariat industriel qui, par toute son éducation et sa mentalité sociales, est en mesure de réaliser toutes les réformes sociales et politiques qui conduisent à l'établissement de ce nouvel état social. D'autre part, le parti communiste, toujours dans le même ordre d'idées, considère qu'il est nécessaire de créer de vastes entreprises industrielles qui, en même temps qu'elles permettront d'avoir d'importantes agglomérations ouvrières, faciliteront l'acheminement de la Russie vers des

idées plus avancées, vers le même but final, le triomphe du collectivisme.

Le premier but que le parti communiste s'est donc proposé est l'industrialisation de la Russie ou, comme le disent les théoriciens soviétiques, la transformation de la Russie, pays agraire, en un pays industriel. Pour créer ces vastes usines, le gouvernement a besoin d'introduire, en les important de l'étranger, un outillage perfectionné d'abord, des matières premières ensuite. L'achat de cet outillage et de ces matières premières demande avant tout des devises étrangères. Dans sa politique, le gouvernement soviétique a dû concentrer tous ses efforts sur les moyens d'obtenir à l'étranger les devises nécessaires à ces acquisitions. Or, le seul moyen de se procurer ces devises est naturellement l'exportation des produits et leur vente à l'étranger. La concentration entre les mains des Soviets de tout le commerce intérieur et extérieur a eu précisément pour objectif principal la mise à la disposition de l'Etat de tous les produits susceptibles d'être convertis en devises étrangères. Dans cette réalisation, le gouvernement soviétique s'est heurté à une très grande difficulté: l'absence d'une quantité suffisante de produits propres à l'exportation. En effet, le produit principal qui était exporté de Russie avant la guerre était les céréales. Or, depuis la révolution bolchéviste, la quantité de céréales exportée baisse régulièrement d'année en année et, en 1928, la Russie s'est vue pour la première fois obligée non seulement

d'arrêter toute exportation de blé, mais encore d'importer du blé étranger en Russie.

Le gouvernement soviétique fait montre d'une énergie extraordinaire pour exporter à l'étranger tout ce qui peut y être vendu et transformé en devises étrangères. On a développé dans ce but l'exportation d'autres produits agricoles: produits laitiers, volaille, oeufs, etc. On balaie littéralement tout ce que l'on peut trouver, soit chez le paysan, soit dans la petite et grande industrie pour en battre monnaie, monnaie étrangère s'entend. La notion du prix de revient est complètement abolie par le gouvernement soviétique. En effet, peu importe que le prix réalisé pour les produits exportés ne couvre pas le prix de revient en roubles: l'essentiel est d'obtenir des devises étrangères. Il s'est créé une situation telle que le gouvernement soviétique est forcé d'arracher à la population les denrées alimentaires et les produits industriels les plus indispensables et de les vendre à vil prix à l'étranger. Ces mêmes produits sont beaucoup plus chers en Russie même qu'à l'étranger, et nombreux sont ceux qui, même parmi les communistes, disent que l'ouvrier et le paysan russes s'exténuent pour procurer aux "bourgeois" de l'Europe Orientale des produits à bon marché et que les "bourgeois" de Paris, Londres, Berlin, etc. ont eu, grâce à cette politique du gouvernement soviétique, la possibilité d'exploiter à leur profit le paysan et l'ouvrier russes.

Tout le monde sait quels procédés le gouvernement soviétique emploie pour soustraire au paysan russe les céréales

nécessaires à l'exportation. Ces "opérations d'approvisionnement en blé", comme on les appelle en langage officiel, sont effectuées avec l'aide de communistes armés qui sont envoyés dans tous les coins de la Russie; des perquisitions sont opérées dans toutes les maisons et les fermes des paysans; ces "opérations d'approvisionnement" constituent une véritable expropriation de la population agricole, expropriation accompagnée de terribles mesures administratives. Malgré tous ses efforts, le gouvernement soviétique n'est pas parvenu à recueillir de la campagne russe tous ses produits et le paysan a toujours réussi à cacher une partie de sa récolte. Il fallait donc chercher d'autres moyens pour concentrer entre les mains du gouvernement des quantités importantes de céréales destinées à l'exportation. La première mesure dans cette voie fut la création de propriétés gouvernementales ("Sovkhosi"). De vastes superficies qui étaient destinées à la colonisation des paysans pauvres ont été laissées à la disposition de l'Etat pour la création de ces propriétés gouvernementales. L'Etat s'est transformé lui-même en agriculteur, en producteur de blé, afin d'obtenir des quantités importantes de cette denrée et de se rendre en quelque sorte indépendant du paysan russe. Il faut reconnaître que, sous ce rapport aussi, le gouvernement soviétique a fait preuve d'une énergie extraordinaire. Il a créé des exploitations dont la superficie atteignait, dans certains endroits, 70.000 hectares. Ces exploitations ont été dotées de l'outillage agricole le plus perfectionné. A leur tête ont été placés des spécialistes américains.

Malgré tous ces efforts, la question était loin d'être favorablement résolue. Le prix de revient du blé produit, malgré les salaires très bas que l'on payait aux ouvriers agricoles occupés dans ces exploitations, était, dans plusieurs cas, extrêmement élevé, atteignant parfois 7, 8, 10 roubles par poud, c'est-à-dire 5-8 fois le prix que l'on payait au paysan. Il fallait donc songer à d'autres moyens, à d'autres procédés pour obtenir le blé nécessaire. Il fallait surtout s'orienter vers le paysan, capter pour ainsi dire le produit de sa récolte et le drainer au profit de l'Etat. Les "opérations d'approvisionnement", comme je l'ai indiqué plus haut, n'ont pas non plus résolu cette question épineuse.

La classe paysanne entravait toute la politique du gouvernement soviétique par le fait qu'elle ne lui livrait pas tout le produit de son travail, comme le font les ouvriers dans les usines. D'autre part, la classe moyenne était hostile à la politique gouvernementale par son esprit même, par sa mentalité de propriétaire, par son attachement à la propriété privée. Cette classe constituait, au point de vue idéologique, un corps étranger pour ainsi dire dans tout le système du gouvernement soviétique. Sa seule présence était donc un défi aux idées collectivistes professées par le parti communiste. Tôt ou tard, le parti communiste devait se décider à livrer bataille à cet ennemi intérieur et à le soumettre de force à sa politique générale. Ce sont ces nécessités politiques et économiques, cette logique intérieure du développement du parti communiste,

qui ont rendu nécessaire la "collectivisation" de l'agriculture paysanne.

En effet, il fallait trouver un système par lequel le paysan soit pour ainsi dire assujéti à l'Etat, soumis à un régime de coercition et obligé de travailler non pas pour lui, mais pour l'Etat. Il fallait avant tout un système qui permît de drainer au profit de l'Etat tout ce que le paysan pouvait produire sur la terre. C'est le système de "collectivisation" qui est appelé à résoudre ce problème important de la concentration du blé entre les mains de l'Etat.

Qu'est-ce au juste que cette "collectivisation"? Dans sa phase actuelle - car on ne sait encore quelles seront les formes qu'elle revêtira dans l'avenir - la collectivisation consiste en la mise en commun de tous les instruments de production: cheptel mort et vif, en la réunion des petites exploitations en exploitations plus vastes, en l'exécution en commun de tous les travaux des champs.

Il semble, de prime abord, que de telles exploitations collectives ne présentent rien de grave et qu'au contraire elles constituent une forme supérieure de l'organisation coopérative. En réalité, il y a une différence foncière entre les coopératives fonctionnant dans les pays capitalistes et les organisations collectives qui sont en train de se créer en Russie. En effet, les coopératives constituées par des agriculteurs individuels sont destinées, par une meilleure répartition du travail, par une meilleure exploitation de la terre, à réali-

ser des bénéfices plus importants. Ces bénéfices sont répartis entre les sociétaires de la coopérative et la forme coopérative ne sert, en dernier lieu, qu'à procurer aux agriculteurs individuels des revenus plus importants.

Les exploitations collectives créées en Russie Soviétique ne sont pas du tout destinées à augmenter les revenus du paysan individuel faisant partie de cette organisation collectiviste; au contraire, ces exploitations constituent des agences, des administrations gouvernementales destinées à exercer une pression sur le paysan, à l'asservir à l'Etat et à accaparer au profit de l'Etat tout ce qu'il produit. Dans les projets de statuts de ces exploitations collectives, 30 % de la part sociale que chaque participant apporte sous forme de cheptel mort et vif servent à la constitution d'un capital indivis appartenant à la société collective et qui ne sera jamais rendu à ses membres dans le cas où ils abandonneraient le collectif. 20 % des revenus nets de ces exploitations sont également imputés à ce capital indivis restant la propriété de l'exploitation collective et non de ses membres. L'exploitation collective ne constitue donc entre les mains de l'Etat qu'un instrument de pression sur le paysan, qu'un instrument d'extraction des produits de son travail. On revient ainsi au système du servage, avec cette différence qu'aucune énergie individuelle, aucune chance individuelle ne permettra jamais à aucun paysan, comme au temps des propriétés privées, de se relever de son état de serf et de se constituer une propriété quelconque.



Le premier objectif de ces "collectifs" est donc non pas d'augmenter la propriété et le bien-être du paysan, mais de mettre la main sur sa production afin d'avoir le plus de produits possible pour l'exportation.

Mais ce n'est pas seulement la production que l'Etat cherche à s'approprier par la création de ces exploitations collectives, il veut aussi mettre la main sur la consommation du paysan.

En effet, il s'est créé en Russie une situation singulière au profit du paysan du point de vue de son alimentation en pain. On sait que toute la population urbaine - ouvriers, fonctionnaires, etc. - est soumise à un régime de rationnement et que la consommation de tous les produits est strictement réglée par le gouvernement. Or, si le paysan est, d'une part, privé de la plus grande partie des produits industriels, il a gardé, par contre, la pleine indépendance de la consommation du pain et d'autres produits agricoles qu'il obtient sur son lot et parvient à cacher. Il faut en effet reconnaître que si la quantité de blé exportée va toujours en diminuant, ce n'est pas seulement parce que la production en elle-même baisse et parce que le paysan limite les emblavures à ses besoins strictement personnels, mais encore parce qu'il consomme beaucoup plus de blé qu'avant la guerre. La livraison de son blé à l'Etat, étant donnés les bas prix auxquels il lui est payé et la cherté des produits industriels d'autre part, ne présente aucun avantage pour le paysan. Le paysan mange mieux qu'avant la guerre,

mange davantage et soustrait pour ainsi dire à l'Etat une quantité énorme de blé exportable pour satisfaire ses besoins personnels. Il s'est alors créé une situation qui est en contradiction avec toute la politique de l'Etat dans la question de la distribution des denrées alimentaires. Tandis que toute la population urbaine est soumise à la "portion congrue", le paysan n'est pas limité dans sa consommation et, par conséquent, dans la destruction des biens qui pourraient être utiles à l'Etat. Ce sont les exploitations collectives qui, comme je l'ai indiqué déjà, sont appelées à soumettre le paysan au même régime d'alimentation et de rationnement que le reste de la population. Les 100 millions de paysans (sur une population de 145 millions) une fois encerclés dans ces collectifs, une fois soumis au contrôle des organes de l'Etat, dépossédés des produits de leur récolte, ne pourront plus, bien entendu, disposer librement du blé produit dans les exploitations collectives et seront ainsi directement soumis à la même "portion congrue". Grâce à ces exploitations collectives, l'Etat parviendra à canaliser, dans son intérêt, d'une part, toute la production. Il arrivera, d'autre part, à réglementer la consommation du blé dans le sens de la restriction de cette consommation par son producteur, le paysan.

Les exploitations collectives auraient pour l'Etat un autre avantage énorme. Les propriétés gérées directement par lui étaient destinées à fournir au moins la quantité de pain nécessaire à l'alimentation de l'armée rouge et de la population ouvrière des centres industriels, le reste de la population

intéressant fort peu l'Etat soviétique. Or, ces propriétés ne fournissaient pas assez d'abord et, comme je l'ai déjà indiqué, rendaient le coût de la production excessivement élevé. Par l'entremise des exploitations collectives, l'Etat se met à l'abri de tout aléa possible: en effet, dans le cas d'une récolte satisfaisante, il ne laissera pas le paysan bénéficiaire de cette récolte, par contre, les paysans, étant les membres de ces collectifs, supporteront, en cas de mauvaise récolte, toutes les conséquences fâcheuses de cet échec. L'Etat garde ainsi pour lui tout le bénéfice d'une réussite, faisant retomber sur la population paysanne le poids des aléas.

Pour réaliser cette "collectivisation" dans les campagnes, il a fallu, comme je l'ai déjà indiqué, paralyser toute résistance possible de la part des "koulaki", c'est-à-dire des paysans qui ont encore un intérêt quelconque au maintien de l'exploitation individuelle. Comme le déclarait Staline dans son dernier discours, qui sert d'évangile à tout le parti communiste, la "collectivisation", qui signifie la réalisation du socialisme dans l'agriculture, doit être accompagnée en même temps de la liquidation de la classe des propriétaires ("koulaki").

Comment cette liquidation se réalise-t-elle dans les campagnes? Je ne citerai qu'un exemple des procédés communistes appliqués à l'égard des "koulaki" israélites dans nos anciennes colonies. Cette liquidation est confiée d'abord à une délégation spéciale d'ouvriers communistes envoyés dans tous les coins de la Russie. Cette délégation, composée de 3 personnes, arrive dans la colonie, réunit les éléments pauvres, les garde enfermés toute

la nuit et, à 5 heures du matin ordinairement, les expédie dans les maisons des colons désignés à l'avance. On en forme de véritables pelotons d'exécution qui se rendent aux maisons des "koulaki" avec des bannières communistes, au chant de l'Internationale. Arrivés sur les lieux, toujours à 5 heures du matin, ils procèdent à l'expropriation complète de tout ce qui appartient à la victime désignée, emportent tout le mobilier, arrachent à ceux qui dorment, aux vieillards comme aux enfants, jusqu'aux draps de leur lit, jusqu'au dernier oreiller, laissant ces vieillards et ces enfants sur le plancher nu, ne laissant tout au plus, pour les besoins de la famille, de la farine - s'il s'en trouve - que pour trois jours. Le plus souvent, le "koulaki" est expulsé de sa maison, et il doit quitter l'arrondissement dans les trois jours. Le "koulaki" est donc dévalisé de tout son avoir et, les trois quarts du temps, est loin d'être un exploitateur, est loin d'avoir employé de la main-d'oeuvre louée et n'est, somme toute, qu'un colon plus industriel et plus travailleur que les autres. Il peut être aussi désigné comme "koulaki" pour avoir eu, même dans un passé lointain, un commerce quelconque en dehors de l'agriculture. Dans les campagnes chrétiennes, cette expropriation des "koulaki" est réalisée avec plus de rigueur et plus d'atrocité encore et affecte une proportion plus grande de la population agricole. Que l'on s'imagine ces confiscations opérées presque au milieu de la nuit, par un hiver rigoureux. Que l'on se représente les scènes de désespoir et les cris des membres de la famille du "koulaki" exproprié, et l'on aura une idée de l'atmosphère créée dans nos campagnes et dans nos anciennes

colonies par la réalisation de cette liquidation des "koulaki". Inutile d'ajouter que si quelqu'un des "koulaki" ou de ceux qui sympathisent avec eux osent manifester le moindre mécontentement ou hasarder une critique quelconque de la politique gouvernementale, ces protestataires sont sévèrement punis, et sont également punis ceux qui, de près ou de loin, sont soupçonnés d'un esprit d'opposition vis-à-vis du gouvernement.

Voilà dans quelles conditions s'opèrent la "collectivisation" de l'agriculture et la suppression de tout esprit contre-révolutionnaire dans les campagnes.

La "collectivisation" de l'agriculture et des campagnes, pour être entièrement efficace, doit être accompagnée en même temps d'une politique analogue vis-à-vis des éléments "koulaki" de la ville. En effet, le parti communiste aurait manqué d'esprit de suite et aurait pu être accusé de professer une haine spéciale vis-à-vis de la classe agricole si, en même temps que dans les campagnes, il n'avait appliqué dans les villes le même système de lutte et de destruction de tout ce qui, de près ou de loin, touche à la propriété privée. Par conséquent, dans les villes aussi, il fallait réaliser la liquidation des "koulaki" citadins, c'est-à-dire des personnes possédant encore quelques propriétés privées. D'autre part, afin d'enlever au paysan toute possibilité d'écouler ses produits, il était nécessaire de supprimer tout marché, tout commerce privé. Aussi applique-t-on vis-à-vis des commerçants des villes la même expropriation que celle appliquée à l'égard des paysans. A Moscou, par exemple, on a formé des "troïka", c'est-à-dire des groupes de trois personnes composés

d'un représentant de la Guépéou, d'un représentant du fisc et d'un ouvrier. Ces "troïka" font, dans la nuit, des perquisitions domiciliaires qui aboutissent à l'enlèvement de tout l'avoir du commerçant. Il faut ajouter qu'il s'agit non seulement des personnes qui, à l'heure actuelle, possèdent encore un commerce quelconque mais, dans la catégorie des commerçants, sont compris tous ceux qui, même dans le passé, ont pratiqué un commerce quelconque. Ceci est d'autant plus absurde et contraire à toute notion de justice que les commerçants en question ont exercé leur métier pendant le "NEP", c'est-à-dire déjà pendant l'existence du gouvernement bolchéviste, et avec son autorisation, puisque des patentes pour l'exercice du commerce leur ont été délivrées par le fisc et qu'ils ont payé tous les impôts dont ils ont été grevés. C'est donc pour avoir exercé une profession légalement admise par la loi soviétique qu'ils sont actuellement punis.

Cette liquidation des commerçants s'opère encore d'une autre manière. Le plus souvent, on grève les commerçants d'impôts écrasants qui, soi-disant, sont des arriérés pour un commerce liquidé déjà depuis de nombreuses années. Bien plus, si par hasard on trouve chez une personne quelconque une action d'une société concessionnaire en Russie Soviétique qui a pu être liquidée depuis plusieurs années déjà, on grève le possesseur de cette action d'impôts élevés qui n'auraient pas été payés par la société concessionnaire.

Ce système d'expropriation est implacablement appliqué non seulement à Moscou, mais dans les plus petites bourgades, aux commerçants plus ou moins importants comme aux petits détaillants les plus miséreux.

On voit que la notion de la contre-révolution est étendue par le gouvernement soviétique à des couches de plus en plus vastes de la population. D'abord, on comprenait sous le vocable de "contre-révolution" les agissements contre-révolutionnaires d'ordre purement politique ou militaire: révoltes à main armée, complots contre la sûreté de l'Etat, etc. On a mis ensuite en avant une nouvelle interprétation de cette notion: on a créé le crime d'espionnage économique, de sabotage économique appliqué à toutes sortes de citoyens qui étaient accusés ou bien de nuire directement aux entreprises industrielles de l'Etat, ou bien qui avaient négligé de remplir strictement leur devoir d'après la conception des dirigeants. Aujourd'hui, sont rangés dans la catégorie des contre-révolutionnaires des ennemis de l'Etat, tous ceux qui ont pu exercer un commerce quelconque.

C'est donc une politique d'oppression et d'expropriation et, on peut le dire, d'extermination physique de tous les éléments qui, d'après la théorie du parti communiste, se montrent, de près ou de loin, ou sont capables de se montrer réfractaires à la réalisation de ses idées politiques, qui est implacablement mise à exécution à travers tout le pays et toutes les classes de la population. Il est certain que tout ce que le bolchévisme a mis jusqu'à ces derniers temps en pratique en Russie n'est qu'un jeu d'enfant en comparaison du régime actuel. La nationalisation des fabriques, des usines et des banques, réalisée dès l'arrivée des bolchéviks au pouvoir, s'est réduite, somme toute, à l'expropriation d'un nombre limité de personnes. Elle a, par contre, laissé leur gagne-pain aux ouvriers qui travaillaient dans ces

fabriques et ces usines. Il faut également reconnaître que la classe ouvrière a profité, dans une mesure très importante, du bouleversement survenu, surtout dans les premiers temps de la révolution où l'on pouvait vivre sur les réserves accumulées par les précédents propriétaires, réserves dont elle a largement usé.

Actuellement, il s'agit de déposséder des millions d'individus, de ruiner des millions d'exploitations individuelles: c'est dans les couches les plus profondes et les plus nombreuses de la population soviétique que pénètre ce système de confiscation.

Il est bien entendu qu'une pareille politique ne peut se poursuivre sans mesures de rigueur contre la population ainsi mise hors la loi et, étant données la brutalité et l'atrocité que le parti communiste sait appliquer lorsqu'il s'agit de la réalisation de ses idées, on comprendra la portée et les conséquences de la politique actuelle.

A mon avis, la révolution bolchéviste ne fait que commencer et, en tout cas, elle entre à l'heure actuelle dans sa phase la plus aiguë, tant par l'extrémisme de ses principes que par l'envergure de leur application. Les bolchéviks se réclament du matérialisme historique et économique; or, je crois que l'histoire n'a jamais enregistré un apriorisme social, un rationalisme économique si extrêmes, où un vaste pays et une population de 150 millions d'individus sont contraints de se plier à un système élaboré dans le cerveau de quelques théoriciens.



Peut-on s'attendre à une révolte sérieuse de la part du paysan ainsi dépossédé? Il est difficile de formuler des pronostics à cet égard. S'il m'est permis d'exprimer un avis, je dirai que j'ai peu d'espoir en une résistance efficace de la part de la classe paysanne et que, pour moi, tout porte à croire que, cette fois encore, le parti communiste saura mettre à exécution ses idées et plier à ses exigences tout le pays. Je ne vois pas poindre à l'horizon une force organisée quelconque que l'on puisse mettre en face de la force formidable dont dispose à l'heure actuelle le parti communiste. L'armée rouge, quoique formée dans une écrasante majorité de fils de paysans, est en même temps encerclée dans un filet d'espionnage et de contrôle par toute une armée d'agents du parti communiste et de la Guépéou attachés à titre d'"éducateurs politiques" à toutes les unités militaires de la plus petite à la plus élevée. Vient ensuite toute l'armée de la Guépéou, représentant les véritables mercenaires, armée à la tête de laquelle, sur toute l'échelle des grades militaires, se trouvent des agents fidèles du parti communiste. Il y a ensuite le parti communiste lui-même, qui représente, en Russie Soviétique, non pas un parti politique proprement dit, mais une administration formée de fonctionnaires subordonnés au "Politbureau", à la tête de laquelle se trouve Staline. Il y a actuellement près de 1.500.000 communistes et, parmi eux, s'en trouvent au moins 150.000 armés et fidèles au parti dominant. Il se pourrait qu'il y eût quelques révoltes isolées par-ci par-là, quelques assassinats politiques dans les campagnes, plus nombreux qu'auparavant, mais on ne voit pas

encore, je le répète, une force organisée qui puisse se mesurer avec la force militaire communiste et, sinon la vaincre, du moins présenter pour elle un danger sérieux.

Je crois donc que le parti communiste pourra mener à bonne fin son régime de "collectivisation" à travers les campagnes et son régime de suppression de tout commerce privé dans les villes et les campagnes.

Il est probable que, dans les couches profondes de la population soviétique, se passent des phénomènes de fermentation et de décomposition qui, à la longue, se transformeront en une force vive qui viendra éclater au dehors et renverser le régime, mais il est difficile de prévoir quelle sera la durée de cette lente poussée et combien de temps elle mettra pour se transformer en facteur social efficace.

Je me suis permis d'entrer dans toutes ces généralités, trop connues d'ailleurs, afin de donner une idée générale de l'ambiance, de l'atmosphère morale qui règnent en Russie Soviétique, afin de mieux faire comprendre les conditions de notre activité dans ce pays.

Pour passer maintenant à notre travail de nouvelle colonisation et à la situation des groupements agricoles que nous avons créés ces dernières années, la première question qui se pose est celle de savoir si la "collectivisation" a pris la même extension dans ces groupements et s'il ne serait pas possible de jouir ici d'un régime différent de celui qui est appliqué à la généralité de la population agricole, régime qui serait plus conforme à nos idées et à nos intentions.

Il faut répondre à cette question par la négative. On ne peut songer à ce que nos colonies, anciennes ou nouvelles, jouissent d'un régime de faveur quelconque. Le pourrait-on que l'on y devrait renoncer, car l'existence au sein de la classe paysanne chrétienne d'îlots d'exploitations individuelles mettrait en danger l'existence même de ces groupements. La "collectivisation" sera donc poursuivie et réalisée avec toute l'énergie nécessaire dans les colonies juives comme dans les campagnes chrétiennes. D'ailleurs, la "collectivisation" a déjà atteint un développement très avancé, aussi bien dans les anciennes colonies que dans les nouvelles. Dans ces dernières, région de Goulay-Polé, 100 % des colons se sont constitués en sociétés collectives; dans la région de Nikopol, le nombre d'exploitations collectivisées se monte à 50 % environ. Dans les anciennes colonies, le degré de collectivisation varie d'une colonie à l'autre, atteignant 100 % dans quelques-unes.

D'ailleurs, la marche de la "collectivisation" se poursuit avec une très grande rapidité et une intensité extraordinaire. Il n'y a aucun doute que, d'ici peu, toutes nos

colonies, anciennes et nouvelles, seront entièrement collectivisées. C'est donc un fait avec lequel il faut compter.

Quelles sont donc, à l'heure actuelle, les conséquences qu'a apportées dans nos colonies cette collectivisation? Je dois dire que tous nos agronomes et tous nos fonctionnaires, ainsi que M. Sack lui-même, sont unanimes à reconnaître que la collectivisation n'a eu que des suites favorables pour notre activité et pour les colons eux-mêmes. Abstraction faite des nombreuses victimes qu'a faites la liquidation de la classe des "koulaki" - victimes qui, dans nos anciennes colonies, atteignent 6 à 8 % environ - le reste de la population, d'après l'avis de nos agronomes, n'aura pas trop souffert, pour le moment, de la collectivisation. Celle-ci, au dire de nos agronomes, a eu pour premier résultat favorable de soumettre à une discipline sévère et de faire travailler tous les éléments peu industriels. Le cheptel mort qui, souvent, était complètement négligé par ces éléments et qui se détériorait en conséquence, se trouve maintenant réuni sous un hangar commun et conservé dans un état parfait. Le cheptel vif, les chevaux et les vaches, réunis en des écuries et des étables communes pour lesquelles on a acheté quelques maisons inhabitées par les colons, est très bien soigné, soumis à un régime d'alimentation rationnel. Nos agronomes prétendent qu'ils n'ont jamais vu un cheval ou une vache, même chez les meilleurs des colons, aussi bien soigné que dans les fermes collectives.

Au point de vue de la sécurité de nos avances, les exploitations collectives présentent également de nombreux avan-

tages. On sait en effet qu'il y avait d'assez fréquentes désertions dans les colonies, désertions qui atteignaient souvent 20 à 30 %. Plusieurs des colons établis quittaient nos colonies la première année et emportaient avec eux le cheptel mort et vif que nous leur avions distribué. Nous étions obligés de les rechercher à travers toute la Russie et, s'il est vrai que dans certains cas nous ayons réussi à nous faire rembourser en partie ou en totalité le montant avancé, dans la majorité des cas, cependant, l'argent investi par nous était complètement perdu. Maintenant que tout le cheptel mort et vif est, dès le premier jour, mis à la disposition non pas de colons isolés mais de sociétés collectives, le matériel agricole ainsi que le bétail distribué en proportion du nombre de colons installés ne peuvent jamais disparaître, car, si le colon abandonne le collectif, il est remplacé par un autre, et notre avoir, pour lequel la société collective est débitrice, n'est pas dissipé.

Telle est l'opinion de nos agronomes, et l'on ne saurait naturellement mettre en doute ni la véracité de leur témoignage, ni la sincérité de leur opinion, ni le caractère objectif de leurs constatations.

Comment se présente la question de la transmission de nos créances actuelles et futures aux sociétés collectives? Il y a là deux questions distinctes. Il y a d'abord la question des créances que nous possédons déjà sur le colon des anciennes colonies et sur le colon nouvellement installé. La procédure qui sera suivie pour l'incorporation de ces colons dans les sociétés collectives est la suivante: le colon membre éventuel

de la société collective remet à cette société tout son avoir en cheptel mort et vif; Naturellement, ce cheptel ne sera pas accepté par la société collective à son prix d'achat. En effet, la société collective soumettra ce cheptel à une estimation nouvelle qui, bien entendu, sera inférieure au prix initial d'acquisition. Sur cette évaluation, le collectif, comme je l'ai déjà indiqué plus haut, prélèvera 30 % qui seront imputés à son capital individuel. Ces 30 % représentent donc une sorte de participation à fonds perdus que chaque sociétaire effectue pour la constitution d'un capital social de la société collective, et qui reste la propriété immuable de cette dernière. La société collective ne sera donc débitrice vis-à-vis de nous que pour le montant de l'estimation du cheptel mort et vif, déduction faite des 30 % en question. Quant aux 30 %, c'est le colon qui en restera individuellement débiteur. ^{vis-à-vis de nous} En outre, il y aura probablement un écart assez important entre le prix d'achat, c'est-à-dire entre la dette que le colon a contractée à notre égard et le montant dont la société collective se constituera débitrice vis-à-vis de nous. Cet écart, c'est encore le colon qui en restera débiteur individuel envers notre Association. D'autre part, le colon que nous avons installé a contracté diverses autres dettes envers nous, en dehors du cheptel mort et vif; nous lui avons en effet consenti des avances pour semences, fourrage, labours, pour la maison enfin. Toutes ces dettes ne représentent pas pour ainsi dire des biens matériels susceptibles d'être transmis à la société collective et avec lesquels elle pourrait augmenter ses moyens de production. Pour l'ensemble de ces dettes, le colon restera également débiteur individuel envers nous.

Pour me résumer, je répéterai que la totalité des avances que nous avons jusqu'ici consenties pour l'installation de nouveaux colons se divisera pour l'avenir en deux parties: l'une d'elles - la moins importante - nous sera garantie par la société collective, et l'autre restera au débit individuel du colon.

Or, le colon ne possède plus d'exploitation individuelle et tout le produit de son travail se trouvera à l'entière disposition de la société collective. Comment se présentera, dans ces conditions, le remboursement, par les colons, des dettes individuelles?

Je dois dire que, sous ce rapport, nous nous trouvons en communauté d'intérêt avec l'Etat. En effet, notre colon a déjà contracté, par l'intermédiaire des caisses de crédit, des dettes multiples vis-à-vis de l'Etat. D'ailleurs, la majorité des paysans ont également reçu des avances importantes de l'Etat. Leur incorporation aux sociétés collectives, la transmission du matériel agricole et du bétail - pour lesquels ils ont reçu des avances de l'Etat - poseront pour l'Etat la même question que pour nous au point de vue de la consolidation de ces dettes.

Il est probable que des dispositions légales seront publiées à cet égard et qu'une réglementation des rapports entre les sociétés collectives et les créanciers individuels de leurs membres pour leurs dettes antérieures sera établie par le gouvernement. Il est probable aussi que, pour la consolidation de nos dettes antérieures, nous serons assimilés à l'Etat. On suppose, dans cet ordre d'idées, que la société collective qui



entre en possession de toute la récolte se portera garante morale vis-à-vis de l'Etat et de nous des dettes individuelles de ses sociétaires, dettes pour lesquelles on opérera une sorte de saisie sur les revenus imputables à chaque sociétaire, à prélever sur le bénéfice total de la société collective. Le tout est de savoir si ces revenus seront suffisants pour couvrir les dettes antérieures.

Je me suis étendu assez longuement sur l'esprit de la collectivisation et je crois que, dans les conditions nouvelles et étant données les tendances du gouvernement vis-à-vis des agriculteurs, l'Etat cherchera à laisser au profit des agriculteurs constitués en sociétés collectives le moins de revenus possible. Nos intérêts seront-ils, dans ces conditions, suffisamment sauvegardés? J'avoue que j'ai de grands doutes à cet égard. Nous avons vu, cette année même, les institutions gouvernementales réclamer à nos colons le remboursement total des dettes contractées vis-à-vis de l'Etat avant l'échéance, et les caisses de crédit ont été obligées de payer à l'Etat une partie des sommes que les colons affectaient au remboursement de nos dettes. Notre bureau de Moscou est intervenu auprès des autorités centrales et a réussi, dans quelques cas, à faire rapporter cette mesure. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce nouvel ordre de choses interpose entre le colon et nous un facteur autrement puissant: l'Etat.

Dans cet ordre d'idées, je me permets de citer un exemple positif: ces dernières années, nous avons vu l'Etat fermer des fromageries coopératives et obliger les colons à livrer leur

lait aux beurreries gouvernementales pour l'unique raison que le beurre constitue un article d'exportation, tandis que le fromage ne peut se vendre qu'à l'intérieur du pays. Cette mesure, nécessaire à l'Etat uniquement dans le but d'obtenir des devises étrangères, est extrêmement préjudiciable aux intérêts du colon, car, tandis qu'avec la production du fromage dans les fromageries coopératives le colon arrivait à obtenir pour son lait à R° 1,30 à R° 1,40 par poud de lait, il n'a par contre obtenu des beurreries de l'Etat que le prix de R° 1 au maximum par poud de lait.

Ce sont là des faits qui n'étaient pas sans nous inspirer une certaine inquiétude sur la marche de l'exploitation du colon au point de vue de ses revenus. Cette inquiétude est d'autant plus légitime que, avec le nouvel ordre de choses, le colon cessera d'exister en tant que producteur individuel. L'Etat sera à l'avenir seul dépositaire de la récolte appropriée entièrement par lui, grâce au système des sociétés collectives.

Par conséquent, au point de vue de la possibilité pour le colon d'obtenir dans la société collective une marge de revenus suffisante à couvrir les dettes antérieures, il est logique de formuler les plus grands doutes.

Il y a un autre côté de la question qui présente également un grand intérêt pour la compréhension du nouvel état de choses.

Nous avons construit pour les colons des maisons avec une écurie pouvant loger 4 à 5 têtes de bétail. Avec la collectivisation des exploitations individuelles, ce sont des écuries

et des étables communes qu'il faudra construire. Il est bien entendu que notre Association, pour sa part, ne consentira pas d'avances nouvelles aux sociétés collectives pour la construction de ces bâtiments communs. Il est probable que l'Etat, intéressé à encourager le développement des sociétés collectives, avancera à ces organismes les sommes nécessaires à la construction de ces bâtiments. La société collective contractera donc de nouvelles dettes qui, indirectement, retomberont sur ses membres, c'est-à-dire sur nos colons et comme, d'autre part, ces dettes seront remboursées par des prélèvements sur les revenus de la société, notre protégé sera, de ce chef, également grevé d'une dette nouvelle qui viendra s'ajouter à celle qu'il a déjà contractée envers nous et qui diminuera d'autant sa part dans les revenus de la société collective.

Nous avons en même temps distribué aux colons un outillage, du matériel agricole: charrues, herses et autres menus instruments. Avec la constitution des sociétés collectives, celles-ci, dans un avenir plus ou moins proche, devront faire usage d'un outillage adapté aux grandes exploitations, ce qui rendra inutile une grande partie du matériel que nous avons distribué aux colons. La dette du colon pour cet outillage désaffecté sera pour ainsi dire une dette morte et viendra alourdir ses charges et rendre plus difficile le remboursement de ses dettes.

Telle est la situation pour les colons déjà établis. Quant aux colons que nous avons encore à installer, la procédure sera, pour eux, plus simple et plus rationnelle. En effet, si,

par exemple, dans telle ou telle colonie constituée en société collective doivent être installées 10 familles, nous donnerons à la société le montant des avances que, proportionnellement, nous devrions distribuer aux colons isolés. Nous tiendrons naturellement compte des nouvelles dispositions et, dès le début, ne construirons que des logements pour les besoins personnels du colon, consentant aux sociétés collectives des avances pour la construction de bâtiments communs.

Je tiens à souligner dès maintenant que le prix de la main-d'oeuvre et de certains matériaux de construction est plus élevé et, quoique nous puissions réaliser une certaine économie par la construction de maisons de 4 à 6 logements, le montant total des avances pour la construction augmentera de \$ 50 au moins par famille.

Toujours est-il que, pour la totalité des avances que nous aurons consenties en vue de l'installation de nouveaux arrivants, c'est la société collective qui sera notre débitrice.

Telle est la situation au point de vue purement financier.

Nos groupements agricoles risquent-ils d'être fusionnés avec des groupements chrétiens et nos avances seront-elles affectées à des éléments étrangers?

Il paraît que, pour le moment, ce danger ne nous menace pas. En effet, la fusion des sociétés collectives juives avec des sociétés ou groupements de paysans chrétiens ne peut être envisagée que pour la Russie Blanche. Dans cette région, les groupements juifs sont peu importants - ils n'atteignent ^{parfois} qu'un

nombre de 10 à 15 familles - et se trouvent disséminés par petits îlots parmi la population chrétienne beaucoup plus nombreuse. Il est naturel que le gouvernement soviétique, qui cherche précisément à créer des exploitations plus importantes, incorpore les petites colonies juives aux exploitations collectives où la population chrétienne constitue une écrasante majorité. Nos colonies créées en Ukraine occupent, par contre, des superficies beaucoup plus importantes: les colonies elles-mêmes sont contiguës, de sorte qu'elles peuvent former à elles seules de grandes exploitations. La population chrétienne qui, éventuellement, pourrait être admise dans les sociétés collectives juives ne constitue qu'une faible minorité. Il n'y a donc, pour le moment, aucune crainte à ce sujet.

Si l'on considère par conséquent la situation dans les conditions actuelles, elle paraît, au contraire, présenter certains avantages pour la sécurité de nos investissements et la discipline du travail de nos colons. Mais je répéterai que, pour ma part, je suis loin d'être optimiste quant à l'avenir. Nous n'avons, somme toute, traversé que la toute première période de la vie des sociétés collectives. A l'heure actuelle, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer plus haut, nous ne possédons pas même encore les statuts de ces sociétés. Nos colons leur ont transmis tout l'avoir que nous leur avons distribué. De notre côté, nous n'avons pas encore reçu de ces sociétés des créances pour le montant qu'elles ont ainsi accepté et, pour le moment, continuons à garder les créances individuelles des colons et ignorons encore quel sera le statut de ces sociétés et l'étendue territoriale de chaque collectif.

Si l'on cherche à examiner la situation quant à l'avenir de notre activité, si l'on s'attache à trouver les éléments nécessaires à la solution de la question capitale, à savoir si oui ou non nous devons continuer notre travail, il faut tenir compte non pas des faits résultant de l'observation des premiers débuts de la vie des sociétés collectives, mais des tendances de la politique du parti communiste, tendances sur lesquelles j'ai eu l'occasion de m'étendre longuement.

Nous avons vu le parti communiste mettre à exécution une politique de destruction de la classe des "koulaki" et des commerçants et recourir, dans ce but, à des mesures d'une atrocité inouïe. Or, il paraît que le contingent des "koulaki" et des commerçants soumis actuellement à cette politique de liquidation ne constitue pour ainsi dire qu'une première tranche; rien ne garantit qu'une nouvelle catégorie de personnes jusqu'ici classées parmi les éléments travailleurs ne soit promue au rang des "exploiteurs" et ne constitue une nouvelle "fournée" de "koulaki" pour la justice du parti communiste,

En effet, on ne peut nullement se baser, dans ce pays, sur une légalité quelconque. Les communistes eux-mêmes proclament que ce qu'ils appellent la légalité révolutionnaire n'a rien de commun avec la légalité bourgeoise, la première étant entièrement dominée et inspirée par la nécessité de faire triompher le socialisme. Les commerçants que l'on est en train d'exterminer maintenant exerçaient, comme je l'ai déjà dit, légalement leur métier; c'est avec l'autorisation de la loi soviétique et sous sa protection qu'ils ont pris des patentes; ils étaient en règle

avec le fisc soviétique. Encore une fois, ils exerçaient un métier qui était reconnu légal par l'Etat soviétique et utile à l'économie **nationale**; on les frappe pour avoir exercé ce métier légal et on les déclare hors la loi pour avoir pratiqué une profession que l'Etat Soviétique encourageait lui-même.

On ne peut s'empêcher de tirer des conclusions peu favorables à l'avenir de ceux qui, à l'heure actuelle, sont admis au bénéfice des sociétés collectives. Rien ne nous garantit qu'ils ne seront pas, demain, reconnus à leur tour comme des indésirables, expulsés de ces collectivités et déclarés également hors la loi. En effet, au sein même des sociétés collectives, le principe de différenciation des classes n'est pas exclu de la constitution de ces sociétés. Les sociétaires sont en effet divisés en trois catégories: les "ouvriers" et domestiques agricoles, les "pauvres", et les "moyens". La part sociale que chacune de ces catégories doit apporter à titre de participation dans la société coopérative est plus forte pour les "moyens" que pour les "pauvres" et, pour ces derniers, plus forte que pour les "ouvriers". Les ouvriers, d'ailleurs, n'apportent rien, les biens confisqués chez les "koulaki" devant servir à couvrir leur contribution à la constitution du capital de la société. J'ai bien peur que cette différenciation, qui, par conséquent, exclut dès à présent le régime d'égalité parmi les participants, ne recèle encore des conséquences très graves, pour les "moyens" surtout. Je ne serais nullement étonné si, au bout d'un certain temps, le gouvernement soviétique, poursuivant sa politique extrémiste, ne venait déposséder les "moyens" au profit des "pauvres" et ne poussait jusqu'à ses conséquences

extrêmes cette politique de destruction de la classe qu'elle considère comme anciens privilégiés.

D'autre part, le principe de la création de grandes exploitations poussera certainement l'Etat soviétique à la fusion des sociétés collectives actuelles en des organismes plus importants et plus puissants.

En outre, il y a d'autres dangers qui peuvent menacer les sociétés collectives de nos colonies: on parle déjà d'exploitations collectives embrassant non seulement des communes, mais des arrondissements entiers et, du moment que toutes les exploitations collectives doivent être dirigées d'un centre unique, du moment que c'est l'intérêt de l'Etat, l'intérêt de la réalisation du socialisme qui doit dominer toute la situation, il y aura sûrement des remaniements au sein de ces organisations plus étendues, remaniements dont pourraient être victimes les sociétés collectives particulières de telle ou telle colonie. J'admets fort bien - la chose est logique et le cas s'est déjà présenté pour l'une de nos colonies - que telle colonie, par exemple, qui possède un troupeau important sera dépossédée d'une partie de son cheptel vif au profit d'une autre société collective moins bien pourvue en bétail. Il en sera de même pour le matériel agricole, ainsi que pour la distribution des différentes entreprises et industries agricoles.

Dans ces conditions, rien n'est de nature à nous rassurer sur l'avenir de ces sociétés collectives au point de vue de notre activité et du sort de nos protégés. Ce qu'il y a de

certain - et j'ai eu déjà l'occasion d'attirer là-dessus l'attention - c'est que nous entrons dans une période de crise révolutionnaire aiguë, dans une période de tourmente révolutionnaire qui poussera le gouvernement aux actes les plus extrêmes. Devant cette politique de folie révolutionnaire, pouvons-nous envisager la possibilité d'une activité normale ou plus ou moins normale?

Nous avons, il est vrai, toujours travaillé dans le pays où le parti communiste était dominant. Cependant, dans le domaine de notre activité propre, nous avons pu poursuivre un travail qui se rapprochait des conditions normales et qui répondait à notre programme et à nos idées. Nous avons organisé des exploitations individuelles de colons, nous avons établi un devis de ces exploitations individuelles, nous avons envisagé un budget d'installation, un budget d'exploitation qui nous permettait de regarder avec confiance l'avenir de nos groupements. Il y avait bien des divergences entre nous et les autorités soviétiques, mais elles ne concernaient, le plus souvent, que des questions d'ordre pratique, et nous arrivions toujours à un arrangement. Actuellement, avec cette phase de paroxysme révolutionnaire, ces divergences vont devenir de plus en plus profondes, et je prévois que si même nous continuons notre travail, nous nous heurterons très probablement à des difficultés qui nous mettront de nouveau devant l'alternative soit de cesser notre travail soit de subir entièrement la politique révolutionnaire dans toute son acception et de ne jouer que le rôle d'une institution qui, passivement et contrairement à ses idées et à ses sentiments,



finance une entreprise qu'elle condamne dans son principe même.

Si l'on tient compte de toutes les considérations exposées, il faut arriver à la seule conclusion possible, à la nécessité de cesser dès maintenant notre activité en Russie Soviétique.

Je me suis attaché à décrire aussi fidèlement que possible, et pour ainsi dire sine ira et studio, tout ce que la politique soviétique contient de menaçant pour notre activité et pour nos groupements, et cet exposé m'a amené à conclure à l'impossibilité de continuer notre travail.

Il y a cependant dans ce problème de notre activité un élément moral qui pèse également dans la balance. Tout d'abord, l'arrêt de notre activité à l'heure actuelle constituera une rupture avec le Comset, c'est-à-dire avec les Soviets. Pour les milieux juifs soviétiques, "Ievsekzia" (section juive du parti communiste, "Comset"), elle aura la même portée politique qu'a eue pour le parti communiste en général la rupture des relations diplomatiques avec l'Angleterre. Cette détermination aura peut-être une répercussion plus importante encore pour le communisme juif, car, somme toute, son activité comprenait, pour la plus grande partie, la nouvelle colonisation. Son actif politique vis-à-vis du parti communiste général était constitué par le fait d'avoir attiré les capitaux des associations étrangères pour cette nouvelle colonisation. Parmi ces associations, c'était la J.C.A. à laquelle on attachait le plus d'importance, surtout parce qu'elle était composée de représentants des différents pays

et que son adhésion à la nouvelle colonisation impliquait une sorte d'approbation morale et mondiale à toute cette entreprise. Le retrait de la J.C.A. constituerait donc un **événement** politique de la plus haute importance pour les communistes juifs: il entraînerait fatalement l'arrêt de notre activité dans tous les domaines: anciennes colonies, crédit coopératif, enseignement professionnel, émigration.

D'autre part, on ne pourra procéder, dans ces conditions, à une liquidation normale et il faudra bel et bien abandonner tout ce que nous possédons en Russie Soviétique: créances sur les colons, sur les caisses, nos stocks de matériaux de construction, de matériel agricole et nos comptes-courants en banque. Cela, étant donnée l'impossibilité d'exporter pour le moment les capitaux que nous possédons en Russie, serait peut-être la conséquence la moins grave de notre retrait. Il y aurait plus: il y aurait l'abandon de tous nos protégés, on peut même dire l'abandon du judaïsme russe tout entier.

Je n'envisage aucun inconvénient au point de vue de la situation matérielle du colon que nous avons déjà installé; je ne doute point que le gouvernement, c'est-à-dire en l'occurrence le Comset, malgré le manque de capitaux dont il souffre ces derniers temps, se chargera de nos protégés, d'autant plus qu'ils seraient incorporés dans les sociétés collectives faisant l'objet des soins particuliers de l'Etat. D'ailleurs, notre rôle financier vis-à-vis des colons déjà installés est très limité et leurs besoins sont de plus en plus satisfaits par les ressources de l'Etat.

A part notre aide purement financière, notre présence et nos fréquentes interventions auprès des autorités dans les moments difficiles pour la vie de nos groupements agricoles, étaient d'un secours très efficace pour nos protégés. En cas de brigandage de la part des voisins, par exemple, en cas de mesures administratives rigoureuses de la part des autorités locales ou dans d'autres cas analogues, nous intervenions toujours et, le plus souvent, obtenions satisfaction au mieux des intérêts de nos colons. L'activité des sociétés étrangères, sans pouvoir ébranler sérieusement la politique générale des Soviets, jouait donc tout de même un rôle modérateur de cette politique et était, pour le judaïsme russe, une source de soulagement, pour ainsi dire.

Il est certain que le rôle des sociétés juives étrangères devient de plus en plus inefficace et que leur influence sera probablement nulle dans les conditions actuelles.

Toutefois, l'abandon par la J.C.A. de ses oeuvres en Russie aura pour le judaïsme russe une répercussion morale importante. Ce judaïsme se sentira définitivement délaissé, abandonné et voué à son sort misérable, sans espoir de salut. Je le répète, le maintien de notre Association en Russie n'apportera probablement aucun secours réel, tandis que notre retrait fera disparaître chez les juifs russes la dernière illusion qui, dans les conditions malheureuses où végète le judaïsme russe, présentait peut-être une certaine valeur morale.

Notre Association qui, depuis 35 ans, travaille en Russie, qui y a créé sous différents régimes politiques des oeuvres importantes, qui est intervenue en faveur du judaïsme

russe dans différentes circonstances, a créé des liens de solidarité morale avec la population juive russe. Notre retrait signifierait la rupture complète de ces liens, et, *quelles que* soient les raisons d'ordre financier et politique qui militent en faveur de l'arrêt de notre activité, il y a là un facteur d'ordre sentimental, si l'on veut, qui doit être pris en considération.

Il y a ensuite le sort de nos fonctionnaires. Je ne sais quelle répercussion notre abandon des oeuvres russes pourrait avoir sur eux personnellement. Etant donnée la justice soviétique, tout est à craindre de cette justice qui les rendra peut-être responsables de notre décision et sévira contre eux avec l'atrocité qu'on lui connaît. Il y a là aussi un élément dont il faut tenir compte.

J'ai cru de mon devoir d'exposer tous les aspects de ce problème épineux et délicat. Nous nous trouvons à un tournant de l'histoire où notre Association est mise devant une ^{grave} responsabilité morale.

Il est certain que la nouvelle orientation politique du parti communiste a foncièrement changé les conditions de notre travail et le caractère du programme que nous nous sommes assigné.

Toute la situation ainsi que le régime nouveau inauguré par les communistes tant au point de vue politique qu'au point de vue financier peuvent dicter qu'une seule solution: notre retrait de Russie. Je ne doute point non plus que si nous poursuivons notre activité dans ce pays nous ne pourrions le faire qu'à notre corps défendant et que notre Association ne



pourra plus même y trouver une satisfaction morale quelconque. Ce ne sera qu'une lente agonie de notre activité que nous subirons, sans éprouver un véritable intérêt pour le travail lui-même. Nous ne ferons que créer, par là, une période de transition et enlever à notre retrait un retentissement politique.

Ce qui milite en faveur de la continuation de notre activité, c'est, je le répète une fois de plus, un facteur d'ordre moral, un élément impondérable: la signification toute morale de notre abandon du judaïsme russe dans cette heure de détresse. A ce facteur impondérable, s'ajoute celui du sort de nos fonctionnaires, le plus important peut-être, et le seul élément concret parmi les arguments en faveur de la continuation de notre activité en Russie.

(sig.) J. Mirkin